

Code de déontologie

En tant que professionnelle de l'organisation, j'adhère aux principes suivants, qui garantissent mon professionnalisme :

1. Je m'engage à aider mon client à définir les objectifs qu'il souhaite atteindre grâce à mon intervention, de façon réaliste et adaptée à son contexte spécifique.
2. Je m'engage à respecter le secret professionnel et à garantir la confidentialité des renseignements fournis par le client.
3. Je m'engage à définir le cadre de mon intervention dans un document écrit, précisant les objectifs à atteindre, le contexte de cette intervention, les modalités de mon intervention et le droit du client à mettre fin au contrat le cas échéant, en précisant les modalités d'application de ce droit (voir CGV)¹ Sur place. Je suis notamment transparente sur les tarifs appliqués (mission + déplacement), j'annonce clairement les heures de début et de fin (avant et après la pause de midi) afin d'informer le client des heures qui seront facturées.
4. Je m'engage à mettre en œuvre tous les moyens à ma disposition pour atteindre les objectifs fixés avec mon client. Je donne toujours la priorité aux clients dont les missions sont en cours.
5. Je m'interdis tout jugement de valeur sur un client et je l'accompagne dans le respect de ses opinions et particularités. Je respecte notamment le rythme de la vie de famille et m'engage à faire preuve de bienveillance afin d'évoluer ensemble dans un climat serein.
6. Je m'interdis toute action qui pourrait constituer un abus de confiance sur le client et l'influencer pour mon intérêt personnel. Ainsi je ne travaille jamais seule : sans la présence du client.
7. J'informe mon client si les problématiques soulevées sortent de mon champ de compétences et je l'oriente vers un professionnel qualifié.
8. Si je souhaite prendre des photos, je demande l'autorisation de mon client. Si je souhaite les utiliser, par exemple pour ma communication professionnelle, je lui fais signer une autorisation. Si ces photos montrent une personne ou un endroit personnel, je lui fais signer une autorisation de « droit à l'image ». Je respecte son refus le cas échéant.¹
9. Je respecte le tri sélectif des déchets lors des missions de rangement.
10. J'emporte uniquement des objets que le client accepte de donner ou vendre après l'avoir informé des coûts de ces services. Dans ce cas, je m'assure que le client m'accorde sa confiance sur la destination finale de l'objet.
11. Je m'engage à poursuivre mon perfectionnement professionnel et à accroître mes connaissances pour toujours offrir un service professionnel et efficace.
12. J'évite toutes pratiques qui pourraient discréditer la profession et contrevenir aux lois¹. Je ne me mets pas en situation de concurrence déloyale et j'évite toutes pratiques frauduleuses.
13. Je possède un casier judiciaire vierge.
14. J'ai souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.

A Nancy, le 01/01/2021

Signature : _____



¹ En fonction de la législation en vigueur dans le pays de réalisation de la prestation.

